



LA LETTRE DE LA FPN

FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

Directeurs de la publication : B. Rodenstein, J. P. Kirmann

62 Ban St-Dié 88230 - PLAINFAING

<http://federation-pupilles.fr>

La FPN est affiliée à la Fédération nationale André Maginot, groupement 252

n° 4 - juin 2011

Éditorial

Chers amis, membres de notre Fédération,

Nous avons été tellement heureux de nous retrouver en assemblée générale à Neuvy sur Barangeon, sur le domaine de la Fédération André Maginot, que nous avons décidé d'y revenir l'an prochain, du 12 au 15 mai 2012. Merci de prendre vos dispositions dès à présent.

Ce sera tout de suite après l'élection présidentielle. Cette élection se présente à nous comme l'horizon de la dernière chance !

Nous devons nous rappeler impérativement au bon souvenir de notre Président actuel. Il a fait une promesse en mai 2007. Il a affirmé qu'il voulait que tous les orphelins de guerre de la seconde guerre mondiale soient placés sur un pied d'égalité.

Nous exigeons que les actes suivent les paroles.

Nous avons créé une carte postale illustrant le thème des « victimes de la glorieuse malchance des armes ».



Cette carte devra être envoyée à des milliers d'exemplaires au Président de la République. Vos présidents

d'associations régionales vous informeront rapidement sur la marche à suivre.

Par la vente de cette carte, nous escomptons aussi des recettes nouvelles susceptibles de nous permettre de donner davantage d'ampleur à nos actions. Les décrets de 2000 et de 2004 sont discriminatoires. Ils rompent le principe d'égalité. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

Nous avons l'ambition, également, de voir aboutir notre projet de création du FIVIG, le fonds d'indemnisation permanent qui réglerait la situation des orphelins des autres guerres et conflits armés, notamment celle, totalement inadmissible, des orphelins de la première guerre mondiale.

Les membres du conseil d'administration sont déterminés à mener ces combats sans relâche.

Ils comptent cependant sur votre propre détermination et sur votre soutien indéfectible.

La Fédération nationale André Maginot a inscrit notre demande d'indemnisation généralisée à l'ordre du jour de son AG de cet automne. C'est une immense satisfaction pour nous, compte tenu de l'audience de ce regroupement de quelques 330 000 membres du monde combattant.

Rien n'est joué. Tout est encore ouvert. Ne ratons pas ce coche. Il peut s'avérer décisif !

Très cordialement à vous,

Bernard Rodenstein
Président

Assemblée générale 9 mai 2011

DÉCLARATION

*adressée à Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris*

Monsieur
le Président de la République,

Le message que vous nous avez adressé, le 24 mai 2007, quelques jours après votre accession à la Présidence de la République et à l'occasion du Congrès annuel des orphelins de guerre, pupilles de la Nation qui se tenait à Colmar, a soulevé un immense espoir, celui de voir notre pays adopter, après la parution de deux décrets jugés discriminatoires par nos adhérents, des dispositions nouvelles pour traiter sur un pied d'égalité tous les orphelins de guerre de la Seconde Guerre mondiale.

Quatre ans plus tard, nous sommes toujours dans l'expectative. Nous avons participé, avec beaucoup d'intérêt, aux travaux de la commission présidée par Madame Liliane BLOCK et suivi attentivement le cheminement de notre dossier. Des décisions sont annoncées et nous redoutons qu'elles ne soient pas à la hauteur de nos espérances.

Rien ne serait pire pour nous, Monsieur le Président de la République, que d'être une nouvelle fois confrontés à des mesures catégorielles qui laisseraient beaucoup d'entre nous en dehors du champ de la reconnaissance et de la réparation institué par les décrets de 2000 et de 2004.

La souffrance due à la séparation brutale d'avec un ou les deux parents, par faits de guerre, a été la même pour tous. La barbarie de la guerre nous a tous plongés dans les affres du deuil et de l'amputation de nos cercles familiaux.

Nous ne comprendrions décidément pas pour quelle raison le principe d'égalité entre toutes les victimes de ce conflit ne serait pas respecté, comme il convient en République et en droit.

Nous n'entendons pas nous contenter de paroles comme celles de M. Philippe Dechartre qui nous considère comme les « **victimes de la glorieuse malchance des armes** » (sic). Ces mots nous blessent. Ils nous sont insupportables.

Vous avez le pouvoir, Monsieur le Président de la République, d'ordonner à votre gouvernement qu'il honore votre promesse de 2007 et qu'il fasse droit à nos légitimes revendications.

Il reste du temps avant la fin de votre mandat, pour remettre de la justice et de l'équité dans une situation que nous endurons péniblement.

Il nous reste, pour la plupart d'entre nous, peu de temps, eu égard à nos âges respectifs, pour bénéficier « à temps », d'une disposition dont nous devrions tous pouvoir jouir depuis très longtemps.

Monsieur le Président de la République, ne décevez pas notre attente. Ne nous donnez pas le fâcheux sentiment que notre pays se montre ingrat et injuste envers ceux de ses enfants qui portent, depuis 1945, un poids particulièrement lourd, en raison des sacrifices imposés par la Nation à celles et à ceux qui ont trouvé la mort dans la tragédie de la guerre.

Assemblée générale 9 mai 2011

La reconnaissance particulière de la Nation et les mesures de réparation qui la caractérisent, doivent être instituées de la même manière, pour tous les orphelins de guerre.

Veillez croire, Monsieur le Président de la République, en nos respectueux sentiments

Pour les membres de la FPN, réunis en assemblée générale à Neuvy sur Barangeon ce lundi 9 mai 2011,

Bernard RODENSTEIN,
président
Jean-Paul KIRMANN,
secrétaire général
Les membres du Bureau

Motion n°1

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Les membres de la Fédération nationale des pupilles de la nation (FPN) réunis en AG ce 9 mai à Neuvy-sur-Barangeon, demandent à l'État français, en complémentarité avec l'exigence de réparation formulée par ailleurs et à égalité de traitement avec les bénéficiaires des décrets de Juillet 2000 et de Juillet 2004, de leur accorder les dispositions suivantes :

1. l'allocation différentielle à laquelle ont droit les conjoints survivants des ressortissants de l'ONAC.
2. Pouvoir bénéficier de la demi-part pour les impôts sur le revenu, cumulable et sans condition de ressources et d'âge.
3. Avoir accès à la retraite mutualiste, aujourd'hui réservée aux enfants de « morts pour la France » uniquement à titre militaire.
4. A l'instar de ce qui se pratique déjà en Région parisienne (carte améthyste), obtenir une carte de circulation à tarif réduit, voire la gratuité totale, dans les transports en commun.
5. La gratuité pour les pupilles de l'accès à tous les lieux de mémoire et musées nationaux.
6. La prise en charge complète, d'au moins un déplacement pour se recueillir sur la tombe du défunt, y compris si celui-ci repose dans un pays étranger.
7. Bénéficier, en toutes circonstances, d'une aide juridique et administrative pour tous les actes de la vie courante.

Assemblée générale 9 mai 2011

RAPPORT MORAL

Bernard RODENSTEIN, président

Chers amis,

L'année 2010, en tous les cas la période qui a suivi notre Assemblée générale au HAVRE, au mois de Mai, il y a un an, ne sera pas considérée comme celle d'un grand cru en matière de vendanges très tardives que nous souhaitons tous.

Le constat qu'il nous revient de faire ici, est amer ! Les promesses du Président de la République, en 2007, ne sont toujours pas tenues. À quelques mois d'une nouvelle élection, la question est posée : Nicolas SARKOZY sera-t-il, ou non, fidèle à ses engagements sur la question de l'indemnisation de tous les orphelins de guerre, pupilles de la Nation, issus du conflit de 1939 - 1945 ?

L'un des avocats avec qui nous travaillons, pense qu'il n'est pas tout à fait impossible que dans la dernière ligne droite pour la reconquête de l'Élysée, le tenant actuel du titre et futur candidat à sa propre succession, pourrait être tenté, pour des raisons éminemment électoralistes, de trouver l'argent nécessaire dans des caisses certes déjà vides de l'État. Mais que lui importerait que le déficit soit creusé un peu davantage encore, si des dizaines de milliers d'électrices et d'électeurs se déclareraient satisfaits de l'opération ?

Notre dossier, de toute évidence, est avant tout un dossier politique.

Depuis 4 ans, toutes les réponses officielles qui nous sont faites reprennent le même refrain : il y a, il est vrai, une profonde inégalité et une véritable injustice dans le traitement discriminatoire qui est appliqué en la matière. Cet aveu a été for-

mulé il y a peu, dans le courrier que nous a adressé Monsieur Alain JUPPÉ en personne pendant le court laps de temps où il fut Ministre d'État, ministre de la Défense. Ses propos ne sont pas tombés dans l'oreille de sourds et ils nous serons très utiles pour la suite de nos démarches. Ils ne diffèrent guère de ce que nous a dit Jean-Marie BOCKEL lorsqu'il nous a reçus, rue de Bellechasse, en qualité de secrétaire d'État aux anciens combattants. Cette fois-ci nous détenons un papier très officiel où ces mots sont écrits noirs sur blanc.

Il nous a été demandé de nous comporter en citoyens responsables. Nous devons comprendre et accepter que les temps sont durs pour l'État et que nous nous ne pouvons pas exiger de lui de s'endetter encore davantage pour nous, même si notre cause est juste. Pour nous piéger un peu davantage, les élus et le gouvernement n'ont pas hésité à prendre l'opinion publique à témoin. Que pensez-vous qu'il arriverait, nous a-t-on souvent laissé entendre, si dans la situation de crise économique actuelle, le pays apprenait que 2 ou 3 milliards d'argent public sont affectés à des personnes de plus de 65 ans qui ont relativement bien vécu jusque là et qui réclament aujourd'hui, des indemnités pour un tort subi il y a fort longtemps ?

On cherche à nous culpabiliser pour nous prier de rentrer dans le rang et de ne plus importuner les pouvoirs publics sur cette question.

Même Monsieur Lefebvre qui était soulevé d'enthousiasme à la lecture du message du Président Sarkozy en mai 2007 et qui a voulu nous persuader que la victoire était acquise, a récemment découvert que nous sommes en plein débat politique avec ce dossier.

Ses troupes ont dû apprécier cette confession bien tardive !

Assemblée générale 9 mai 2011

Car la question financière n'est évidemment pas la clef du problème.

Avec les récentes révélations sur le nombre approximatif d'orphelins qui pourraient être concernés, l'argument financier est moins recevable encore que jamais. Le chiffre de 230.000 personnes qui a longtemps prévalu dans les calculs du Ministère est subitement ramené à environ 80.000. Il y a eu des décès, il est vrai, depuis lors dans nos rangs, mais pas 150.000.

Il y a eu truandage sur les chiffres, pour nous décourager, tout simplement.

Et puis, nous observons tous, depuis toutes ces années, que des millions et des milliards sortent, comme par magie, de la manche des gouvernants, dès que se déclare un événement auquel il faut apporter une réponse immédiate.

La guerre dans laquelle notre pays est entré pour défendre le peuple libyen et sans doute aussi le pétrole que nous y achetons, nous coûte un maximum et le Parlement n'a même pas eu à en débattre. La liste des « enveloppes » distribuées, tantôt aux banques en faillite, tantôt aux victimes de l'amiante ou du Médiateur, à juste titre d'ailleurs, cette liste est impressionnante et nous donne à nous interroger : et pourquoi pas pour nous ?

Le gouvernement sait que son argument est faible.

C'est pourquoi il peaufine régulièrement ses positions et trouve d'autres justifications à son immobilisme.

Pour n'en citer que quelques unes :

Nous avons tous déjà été indemnisés via les pensions de veuves de guerre qu'ont touché nos mères et qui étaient augmentées d'un supplément par enfant jusqu'à notre majorité. Oui, c'est exact. Mais ce fut une

aumône. Aucune comparaison possible avec les indemnités versées au titre des décrets de 2000 et de 2004 et qui, faut-il le rappeler, sont régulièrement augmentées d'un taux qui dépasse l'inflation ! De surcroît, les bénéficiaires de la rente ou du capital, selon leur choix, ont été, eux aussi, destinataires des mesures générales d'après guerre. Le raisonnement des ministres et des parlementaires sur ce point ne fait que souligner davantage encore l'injustice qui nous frappe.

La reconnaissance et la réparation particulières dont bénéficient les catégories désignées par les décrets susnommés, ne sont accordées qu'aux victimes de la barbarie nazie ! La belle affaire ! Qu'est-ce donc que cette barbarie là ? Toute guerre est, en soi, un acte de barbarie. Toutes les victimes doivent être considérées comme les sacrifiés sur l'autel de la folie et de la barbarie de quelques uns.

Là encore l'État a reculé ! La preuve, c'est qu'il a inventé un nouveau concept sorti de nulle part, en tous les cas pas d'un manuel de droit : seules les victimes de « l'extrême barbarie nazie » sont donc indemnisables. Comprenne qui pourra ! Ce que nous comprenons, c'est que l'embarras des pouvoirs publics augmente de fois en fois et que ses échappatoires se raréfient.

La phrase assassine de Philippe DECHARTRE, ancien ministre

Selon lui, dans le rapport qu'il a remis au chef de l'État et sur lequel ont travaillé les commissions AUDOUIN et BLOCK, les non indemnisés que nous sommes pour la majorité d'entre nous, doivent se considérer comme les victimes « *de la glorieuse malchance des armes* » !! Je ne connais qu'une expression pour qualifier cet

Assemblée générale 9 mai 2011

exercice de langage digne d'un poète militaire : *on se fout de notre gueule !* Si ce Monsieur a pu penser, en écrivant ce morceau d'anthologie que notre orgueil patriotique en serait flatté, il doit déchanter. C'est plutôt comme une insulte supplémentaire que je reçois cette tirade. Il est un fait que selon la formule populaire « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » on peut imaginer des stratèges disant qu'on ne fait pas de guerre sans laisser des vies humaines sur le carreau. Mais s'agissant de nos pères, de nos mères, jamais nous n'accepterons qu'ils aient pu être considérés comme des victimes collatérales. Ce sont nos êtres les plus chers qui nous ont été arrachés. C'est de notre privation qu'il s'agit. Leur absence a pesé sur toute notre existence et continuera à marquer nos jours et nos nuits jusqu'à notre propre mort. Si l'Etat français veut nous amadouer, il faudra qu'il fasse encore preuve de plus d'imagination que cela et je ne suis pas sûr qu'il trouvera jamais une bonne excuse à sa dérobade.

La réalité

Celle qui nous a été susurrée à l'oreille plusieurs fois par de hauts responsables politiques qui réclament la discrétion la plus absolue, c'est que les couloirs de l'Élysée, de Matignon et de la rue Saint Dominique, bruissent des pas pesants, et pesants lourd, de groupes de pression qui défendent un point de vue unique et systématique : les seuls héros de la deuxième guerre mondiale qui ont mérité de la Patrie, des honneurs de la Nation et des préférences qui vont avec, sont les déportés politiques et les victimes de la Shoah. Leurs enfants aussi doivent avoir leur part de la reconnaissance particulière de l'ÉTAT. D'où les décrets de 2000 et de 2004.

Pour le reste, circulez, il n'y a rien à voir !

Et de là découlent les mesquineries, les suspicions, les accusations en tous genres que nous avons découvertes dans toute leur splendeur dans le rapport du Préfet AUDOUIN. Votre père était dans le maquis ! Bien ! Avait-il des armes à la main ? Oui ? C'est donc qu'il était engagé volontaire dans un conflit armé. C'est donc qu'il a cherché sa mort ! Votre père était incorporé de force dans la Wehrmacht ? Pouvez-vous prouver qu'il n'avait pas de sentiments pro germaniques, qu'il a réellement été pris de force ? Pourquoi ne s'est-il pas soustrait au service en s'évadant comme l'ont fait tant d'autres ?

Assis dans de beaux fauteuils en cuir, ils ont la partie facile, celles et ceux qui, 60 ans après, réécrivent l'histoire du haut de leur ignorance totale du contexte de l'époque !

Au fur et à mesure que nous découvrons les coulisses de ce qui se joue, nous allons d'écœurement en écœurement.

Les « héros » qui sont revenus, heureusement vivants, devraient avoir un peu plus de pudeur et d'égards par rapport à celles et à ceux qui n'ont pas eu ma même chance qu'eux.

Je ne mesure que depuis une dizaine d'années à quel point les anciens combattants rentrés sains et saufs ont oublié, ignoré les enfants des morts, des tués et des disparus. Ils n'ont pas levé le petit doigt pour nous. Leur seule préoccupation et je les comprends, c'est logique, a été de se faire dédommager du mieux possible, avec les honneurs dus à leur statut. Nous aurions sans doute fait la même chose. Chacun, dans la détresse, voit midi à sa porte et se bat pour lui-même. Ils ont constitué ensemble de puissantes associations qui ont su se faire entendre des pouvoirs publics, lesquels n'osaient pas leur refuser grand-chose, tant leur

Assemblée générale 9 mai 2011

poids électoral était grand jusqu'à il y a peu.

Mais qu'a fait notre représentation nationale ? Où avait-elle sa tête ? Comment a-t-elle pu passer à côté de nous sans nous voir ? Et pourquoi voudrait-elle, qu'aujourd'hui encore, nous nous fassions oublier ?

Je dois à la vérité de dire que nous trouvons, depuis quelques années des appuis fidèles à notre cause dans le monde des parlementaires. Ils ne sont pas très nombreux, mais il s'en trouve quelques-uns dans toutes les formations politiques. Je tiens à les en féliciter.

Force nous est faite de reconnaître que leurs efforts, ajoutés aux nôtres, n'ont pas porté beaucoup de fruits. De nombreuses propositions de lois ont été déposées sous toutes les mandatures, y compris pour soutenir notre projet de création du FIVIG, le « fonds d'indemnisation de toutes les victimes de toutes les guerres » que nous avons imaginé lors de notre dernière Assemblée Générale.

Tout le monde est convaincu, à tous les niveaux des interlocuteurs que nous avons pu rencontrer que ce dossier est ultra sensible, pour les raisons évoquées ci-dessus, et, qu'à ce titre, il relève directement et exclusivement de l'Élysée.

Cet Élysée qui demeure mystérieusement muet.

Alors, qu'avons-nous encore à faire et à espérer ?

C'est l'objet de nos travaux de ce jour que d'en débattre et d'en décider ensemble.

Dans un récent courrier du ministre de la Défense, Monsieur LONGUET, il est encore et toujours question, que le Gouvernement, je cite, « s'attache, conformément à l'engagement du Président de la République, à définir la solution qui tienne le plus grand

compte de l'équité et corrige les principales inégalités constatées, dans l'application de la notion de victimes d'actes de barbarie pendant la seconde guerre Mondiale ».

« C'est ainsi, poursuit-il, qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier Ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation ».

Cette réponse, très semblable à des dizaines d'autres, reçues auparavant, n'est intéressante que dans la mesure où elle confirme qu'un décret va paraître un jour et que l'Etat reconnaît bel et bien que les textes précédents ont généré des inégalités réellement constatées. Lesquelles ? Motus et bouche cousue.

Un traitement *équitable* sera appliqué ! Cette expression qui veut tout dire et rien dire à la fois, n'est pas faite pour nous rassurer. L'équité est une notion très subjective qui permet de justifier n'importe quel choix effectué sur la base de sentiments personnels, mais pas en fonction d'un droit qui institue l'égalité entre tous.

Notre rencontre, il y a 8 jours, au même ministère, avec le conseiller technique en charge du dossier des anciens combattants, M. PINEAUD, nous a permis de mieux comprendre les hésitations actuelles des pouvoirs publics. Nous avons vu, posé sur son bureau, le dossier qui contient le projet de décret. Monsieur PINEAUD était censé donner son avis au Premier Ministre. Il ne nous pas caché que si le texte devait paraître dans son état présent, la révolte gronderait dans nos rangs, tant il est loin de correspondre à nos attentes. Les engagements pris par Monsieur SARKOZY n'y sont pas respectés, pour des motifs, selon lui, strictement budgétaires. Il pense que ce risque politique ne devrait pas être pris. La conscience de la haute teneur explosive du dossier est dans toutes les têtes. Il est donc probable qu'aucun

Assemblée générale 9 mai 2011

décret ne paraisse. Le temps joue pour le gouvernement et contre nous. Seul Monsieur SARKOZY appréciera le pour et le contre de la stratégie de l'enlisement. Son propre intérêt électoral le conduira, peut-être, à créer la surprise. Cela rejoint ce que nous a déclaré d'emblée notre avocat ! Cela nous donne surtout la responsabilité de ne pas nous arrêter en si bon chemin. Les élections auront lieu dans un an. Il s'agit que nous nous fassions entendre très fort pendant cette période décisive.

Je supplie toutes celles et tous ceux qui, parmi nous, sont sur le point de jeter le manche après la cognée, de ne rien en faire et de redoubler, au contraire, d'ardeur, pour dénoncer l'injustice qui est enfin reconnue en haut lieu et pour exiger que la seule solution raisonnable, la réparation sans condition, soit retenue et mise en application.

De façon très « in officielle », nous avons des contacts avec un ministre en exercice qui ne nous laisse guère d'espoir quant à l'aboutissement de notre demande d'indemnisation générale de tous les orphelins de la seconde guerre mondiale.

Il doute que l'État trouve les financements nécessaires et il est persuadé surtout que les groupes de pression évoqués plus haut, laissent passer une mesure qu'ils interprèteraient illico presto comme un acte de banalisation des souffrances endurées par le peuple juif et par les « héros » de la résistance.

Il n'a cependant pas été insensible, à titre personnel, à la longue liste des revendications « accessoires » que nous avons établie depuis longtemps au sein de nos instances et que nous considérons comme étant le minimum des satisfactions que nous serions en droit de recevoir.

Cette liste fait l'objet de la Motion 1.
(lire page 3)

Mais il va de soi que nous ne voulons pas que ces « miettes » qui seraient certes appréciables, ne dispensent le gouvernement de nous donner pleine satisfaction sur la question de fond, celle de la reconnaissance et de la réparation de plein droit, à égalité avec tous les autres déjà indemnisés.

Vous l'avez compris, il n'est question jusque là, que des orphelins de la guerre de 1939/1945. Nous nous sommes maintes fois expliqués avec nos adhérents qui relèvent d'autres conflits, notamment de la grande guerre de 1914-1918. Nous nous battons pour eux tout autant que pour nous. Mais il faut être conscient que les décrets que nous incrimons, ne visent que 39-45 et ce n'est pas de nôtre fait. Les gouvernements successifs depuis 2000 en ont ainsi décidé et les engagements du Président N. SARKOZY ne concernent que ce même conflit. Nous avons du accepter, dans tous les entretiens officiels, de tenir compte de cette limitation volontaire du champ de la négociation.

Et c'est pourquoi, je le rappelle ici avec force, notre Fédération est la seule, à ce jour, à avoir revendiqué la création d'un fonds d'indemnisation permanent de toutes les victimes de faits de guerre, le FIVIG. Nous avons proposé sa source de financement : le prélèvement d'une taxe spéciale sur le commerce de l'armement. Eu égard aux rumeurs de plus en plus fondées de versements de commissions et de rétro commissions portant sur des montants faramineux encaissés par des partis politiques ou des intermédiaires divers et variés, nous nous sentons légitimés à faire une telle suggestion de bon sens.

Dire que nous avons rencontré des interlocuteurs enthousiastes serait terriblement exagéré. Certes, des parlementaires ont réagi favorable-

Assemblée générale 9 mai 2011

ment et il y a eu l'une ou l'autre proposition de loi en ce sens. Mais la quasi totalité du monde politique est vent debout contre ce projet.

Première objection : une telle initiative n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Aucun État ne veut s'imposer une telle pénalité s'il estime nécessaire d'entrer en guerre. C'est pourtant bien ce que nous souhaitons. Si la barbarie doit disparaître, ce que tous disent appeler de leurs vœux, il faudra bien en finir avec les guerres et trouver des issues éthiquement plus défendables que la boucherie sur les champs de bataille. Ces solutions existent. Elles sont méprisées par les va-t-en guerre qui gouvernent encore et toujours selon des principes qui ne devraient plus avoir cours de nos jours.

Deuxième objection, elle nous a été royalement servie par le Président de la commission de la défense à l'assemblée nationale, le député Guy Tessier, la France, nous a-t-il écrit, ne peut pas faire payer plus cher les armes qu'elle fournit à des pays amis, sinon elle ne les traiterait plus comme des amis ! Il fallait oser. Ce monsieur a osé ! L'argumentaire est des plus faibles. Mais il traduit bien l'embarras de nos responsables politiques.

D'ailleurs, si le financement au moyen d'une telle taxe spéciale déplaît tant, rien n'empêche le gouvernement de trouver d'autres idées ! Pourvu que ce fonds soit enfin créé et financé.

Mais, chers amis, y croyons-nous nous-mêmes à ce projet ? Je pose la question devant vous car il m'est apparu tout au long de l'année qui nous sépare de l'AG du Havre où nous l'avons adopté, qu'il n'a pas été porté avec beaucoup de conviction dans nos rangs. Une telle idée ne pouvait être immédiatement applaudie et

mise en œuvre. Elle remet en question plein de choses. Le droit de faire la guerre est une prérogative ancestrale des chefs d'État. Ils ne consultent même pas leurs parlements pour s'y engager ! C'est dire que rien ne peut les faire douter de leur pouvoir d'agir librement pour ce qu'ils présentent toujours comme le bien de la Nation. Avec les inévitables dégâts collatéraux que nous connaissons si bien.

J'ai du mal à concevoir que des orphelins de guerre ne se réunissent que pour demander des réparations de leur souffrance. Nous avons le droit de le demander, c'est certain, mais nous sommes aussi les mieux placés pour dire : « plus jamais ça ! plus jamais des enfants condamnés à se passer de leur père, de leur mère, des deux parents, en raison de coups de folies de gens qui n'exposent jamais leur vie, mais celle de leurs « sujets », pour asseoir leur grandeur et satisfaire à leur paranoïa.

Même si le FIVIG doit mettre du temps à sortir des enceintes parlementaires, nous devrions rester en première ligne sur cette thématique qui est susceptible d'ouvrir une brèche dans l'absolue bonne conscience des chefs de guerre. C'est ma conviction profonde et j'ose espérer, chers amis, que nous confirmerons, à nouveau, cette orientation singulière qui caractérise notre Fédération.

Nous avons produit quelques documents qui sont encore sous-utilisés à ce jour :

1. La plaquette de l'an dernier : « *De la mémoire du passé aux efforts pour la paix* », le rapport présenté à notre assemblée générale du Havre.
2. Le Manifeste

Assemblée générale 9 mai 2011

3. En Alsace : les deux livres édités :
« *Orphelins de guerre - Enfin des mots* », tome 1 et tome 2

4. Le film documentaire consacré aux familles des disparus (DVD)

5. Les croix pour accompagner des manifestations

Les médias !

Notre plus grosse déception ! Nos papiers sont rarement publiés.

La seule exception notable est la reprise par le MONDE.net de l'un de nos derniers papiers intitulé : « **100 000 orphelins de guerre méprisés par l'État** ». Plusieurs sites Internet ont repris cet article.

CONCLUSION

L'heure, plus que jamais, est à la mobilisation de nos énergies. Je comprends celles et ceux qui n'y croient déjà plus. L'attente est longue et les signes positifs sont rares. Mais le pouvoir politique compte précisément sur notre usure. Il n'aura pas à trahir ses engagements. Avant peu, nous allons déposer les armes et laisser nos gouvernants gouverner en paix. Ce tableau, chaque fois qu'il passe dans ma tête, me répugne. Je ne peux imaginer que, parvenus à ce stade, nous nous laissions mutuellement tomber !

Ne faisons pas ce cadeau à ceux qui nous traitent par le mépris depuis si longtemps. Nous avons réussi à mettre les élus sur la sellette. Plusieurs d'entre eux relayent nos messages au sommet de l'État. Ce n'est décidément pas le moment de renoncer !

Je vous le demande très fraternellement, osons encore investir dans cette action, osons encore espérer, osons défier les pouvoirs qui savent déjà que les urnes se ressentiront de nos choix !

Il est encore possible de gagner la partie. Serrons-nous les coudes pour réussir. Nos parents, morts à la guerre, méritent d'avoir des enfants qui relèvent un défi aussi peu risqué. Car, que risquons-nous ? De perdre ? Nous ne perdrons rien, puisque nous n'avons jamais rien reçu. Mais nous pouvons faire pencher le fléau de la balance en notre faveur. Les démocraties sont friandes du vote de leurs électrices et électeurs. Oui, nous pouvons gagner, c'est vraiment le seul risque que nous courons en poursuivant sur la voie que nous nous sommes tracée.

INFORMATION

Lors de l'assemblée générale de la FPN à Neuvy sur Barangeon, Maurice GAMBERT, président de la FNAM (Fédération nationale André Maginot), nous a fait l'honneur de sa visite et nous a annoncé que la motion ci-dessous serait soumise au vote des membres du congrès de la FNAM à Toulouse les 14 et 15 septembre prochains.

Orphelins de guerre – Pupilles de la Nation

La FNAM souhaite que le décret d'indemnisation du 27 juillet 2004 qui s'applique aux orphelins de déportés et résistants fusillés soit étendu à tous les orphelins de guerre, pupilles de la nation.

Assemblée générale 9 mai 2011

Motion n° 2

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Les membres de la Fédération nationale des pupilles de la nation (FPN) réunis en AG à Neuvy sur Barangeon chargent le conseil d'administration et plus particulièrement le président et le secrétaire général, de se rapprocher du Cabinet d'avocats Gérard Welzer à Épinal et de Maître Romy Lochert à Colmar, pour examiner toutes les possibilités d'un recours en justice contre les deux décrets de 2000 et de 2004 pour cause de rupture du principe d'égalité.

Motion n° 3

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Les membres de la Fédération nationale des pupilles de la nation (FPN) réunis en AG à Neuvy sur Barangeon décident de poursuivre leur campagne d'information et de revendication entamée lors de l'AG du Havre, en mai 2010, autour du projet de création du FIVIG (fonds d'indemnisation de toutes les victimes de toutes les guerres), afin d'obtenir l'indemnisation générale qui s'impose de droit. (cf. Manifeste)

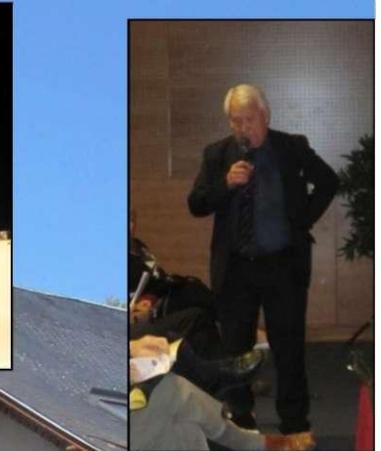
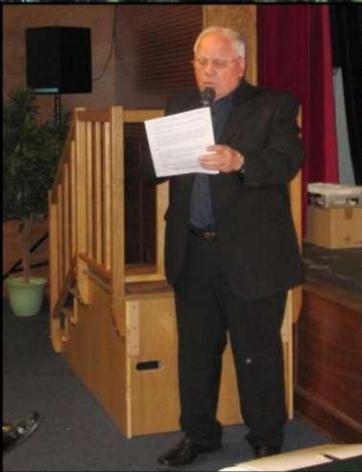
Rapport financier du Trésorier

(extrait)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs,
Bonjour à tous,

Je vous rends compte de la situation financière de notre association et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2010 qui apparaissent dans les comptes annuels de l'association joints au présent rapport. Du point de vue de la gestion financière, l'année 2010 s'est déroulée dans la continuité de l'exercice précédent. Le bilan prévisionnel de 2010 qui vous a été présenté à la dernière assemblée du HAVRE, a été respecté et il n'y a eu aucun débordement. Le résultat dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 2 097,98 euros. Il vous est proposé d'affecter le résultat net à la réserve pour projet associatif qui sera ainsi portée à 4 904,02 euros.

SAHUGUET François
KIRMANN Danielle



INFORMATION PRATIQUE

La mention « mort pour la France »

Règles d'attribution de la mention « Mort pour la France » aux militaires et civils tués au cours des guerres et conflits

L'attribution de la mention « Mort pour la France » est une opération relative à l'état civil, régit par les articles L 488 à L 492bis du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Qui a droit à cette distinction ?

Les membres des forces armées françaises, requis ou engagés à titre étranger, tués au combat, morts des suites de maladies contractées ou d'accidents survenus en service commandé au cours des guerres mondiales, d'Indochine, d'Algérie, des opérations extérieures de maintien de l'ordre ou de la paix, notamment sous mandat de l'ONU les prisonniers de guerre décédés dans les mêmes circonstances les victimes civiles de nationalité française des guerres de 14-18, 39-45, d'Indochine ou d'Algérie

Attribution

Elle est liée aux circonstances du décès. Lorsque le décès survenait en zone de guerre, la mention « Mort pour la France » était inscrite, par l'autorité militaire, sur l'acte de décès qui était ensuite transmis à la mairie du domicile de la victime.

Du fait du caractère particulier des victimes du second conflit mondial (otages, internés, dépor-

tés, prisonniers de guerre, disparus), le ministère des anciens combattants de l'époque a mis en place un service spécialement chargé de la gestion et la régularisation de l'état civil, établissant les actes de décès ou de disparition et attribuant la mention « Mort pour la France ».

Instruction de la décision

Depuis la guerre d'Algérie, la décision d'attribution est instruite par les services centraux du ministère de la défense après établissement de l'acte de décès et transmission à la mairie du dernier domicile connu.

La demande peut être adressée par un ayant-cause du défunt sans condition de délai, accompagnée de pièces justificatives, à la direction interrégionale des anciens combattants du domicile du demandeur ou à la DSPRS pour les demandeurs résidant outremer ou à l'étranger.

La mention est attribuée sur la preuve que le décès a été causé par une blessure reçue, par une maladie contractée dans les circonstances de la guerre et au titre de laquelle le défunt était pensionné ou par une affection en relation avec l'infirmité pensionnée.

Après instruction, les dossiers sont centralisés au bureau des archives des victimes des conflits contemporains.

Contact :

**Ministère de la défense SGA/
service attribution mention
mort pour la France, BP 552 -
14037 Caen cedex
Tél : 02 31 38 45 05**

FAIRE UN DON

Vous pouvez contribuer à notre œuvre en faisant un don ou un legs au FONDS DE DOTATION DES PUPILLES DE LA NATION

Aider le Fonds de dotation par un don, un legs, ou une donation.

1. Les particuliers et les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu net imposable.
2. Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés : bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires hors taxe.
3. Effectuer un legs au Fonds de dotation : il est exonéré en totalité des frais de succession.
4. Faire une donation au Fonds de dotation : elle est exonérée en totalité des droits de mutation.
5. Souscrire un contrat d'assurance-vie en faveur du Fonds de Dotation.

Votre soutien contribue de façon décisive au développement et à la pérennité de notre mission qui est de venir en aide aux victimes des guerres. F.S.

Contactez-nous

Fonds de Dotation des Pupilles de la Nation

62 Ban Saint-Dié 88230 PLAINFAING

Téléphone : 09 75 71 84 56

A.PN. VG Ile de France

A l'initiative de l'A. PN.VG Ile de France, association membre de la FPN et de l'ULAC (union locale des anciens combattants) de Grigny (anciens combattant), de l'Orme du Bout (histoire locale) et des services de la ville de Grigny, un « **carré de la Déportation** », planté de 25 rosiers « résurrection » ou rosiers de Ravensbrück a été inauguré le 24 avril 2011, journée de la Déportation. L'inauguration a eu lieu à l'issue de la cérémonie marquant le 66^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration.

Rappel : Une permanence permet à chacun de venir faire le point sur sa situation, le lundi après-midi (de mi-septembre à fin avril).

Tel : 06 07 60 03 67

Par ailleurs, des réunions d'information se tiennent deux fois par an (et plus si l'actualité l'exige), destinées à faire le point et à répondre à vos questions.

Association des Pupilles de la Nation Calvados

Secrétariat : 6 allée des Pinsons - 14123 FLEURY-SUR-ORNE - 02 31 84 47 29

Association des Pupilles de la Nation Charente Maritime

Siège : Maison des Associations - 61 bis Rue Paul Doumer - 17200 ROYAN
Secrétariat : 1, Rue des Cytises - 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER - 05 46 06 91 88

Association des Pupilles de la Nation des Pays de la Loire

12, Rue Anatole de Monzie - 44200 NANTES - Tél. secrétariat : 02 40 31 55 36

Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre Alsace (APOGA)

78a, Avenue de la République - 68000 COLMAR 03 89 20 63 11

Association des Pupilles de la Nation Région NORD OUEST

12, Chemin du Château - 76240 BONSECOURS - 02 35 80 38 91

Association des Pupilles de la Nation Sud-Méditerranée (APN Sud)

2246 Avenue du Brusac - 9 Pinède des Cros - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
04 94 34 00 54

Association des Pupilles de la Nation Vosges (APN 88)

62, Ban Saint-Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre Essonne

2, Rue Lefèvre - 91350 GRIGNY - 01 69 06 10 63

Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre Seine St Denis

5, Rue Roger Salengro - 93700 DRANCY - 01 48 36 26 32



FEDERATION DES PUPILLES DE LA NATION

affiliée à la Fédération nationale A. Maginot, groupement 252

Président : **Bernard Rodenstein**

18 rue Roosevelt - 68000 COLMAR - b.rod@free.fr

Secrétaire général : **Jean-Paul Kirmann**

62 Ban St Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Email : federation.pupilles@free.fr

Site Internet : <http://federation.pupilles.free.fr>

Compte bancaire : CIC Fraize : 30087 33658 00020095801 91